

Mercredis 17h00 à 20h00

3 crédits

Superviseure de la Clinique : M^e Clara-Élodie De Pue

clara.de.pue@umontreal.ca

Disponibilités :

- ⇒ Mercredis 16h00 à 17h00 (en personne, à la Clinique, sans rendez-vous);
- ⇒ Lundis 16h30 à 17h30 (via Teams, sans rendez-vous);
- ⇒ Au besoin, en dehors de ces plages horaires, sur rendez-vous.

Accompagnée par Mme Anne-Marie Bellemare. T.S.

anne-marie.bellemare@umontreal.ca

Disponibilités :

- ⇒ Lundis (6 février; 27 février; et 27 mars 2023) 16h30 à 17h30 (via Teams, sans rendez-vous)

Avec la précieuse collaboration de M^e Diane Labrèche

diane.labreche@umontreal.ca

La Clinique juridique pour les personnes victimes d'infractions criminelles est une activité pédagogique organisée par la Faculté de droit où les étudiant(e)s fournissent aux personnes victimes de l'information juridique et des références psychosociales adaptées à leurs besoins.

Supervisé(e)s par une avocate et accompagné(e)s par une travailleuse sociale, les étudiant(e)s en droit fournissent de l'information juridique et des références psychosociales adaptées aux besoins des personnes victimes et témoins d'infractions criminelles. Il est possible que les étudiant(e)s abordent le rôle et les droits des personnes victimes lors de l'enquête sur le crime, dans les décisions prises par la poursuite (p.ex. la remise en liberté du prévenu et les négociations sur le plaidoyer de culpabilité) et lors du procès. Il est aussi possible que les étudiant(e)s abordent la possibilité, pour les personnes victimes, d'être représentées par un(e) avocat(e) dans certains cas et celle de présenter une déclaration sur les conséquences du crime et une déclaration relative au dédommagement. Enfin, les étudiant(e)s pourraient aborder des questions relatives aux divers mécanismes administratifs et régimes d'indemnisation (TAQ, DIVAC, CNESST et SAAQ), lesquels constituent, en plus de la justice réparatrice, des compléments à la justice pénale. **Or, si les besoins de la personne victime dépassent le mandat de la Clinique, la personne sera dirigée vers une autre clinique ou toute autre ressource appropriée.**

OBJECTIFS DU COURS

L'implication des étudiant(e)s en droit dans les activités de la Clinique leur permettra :

- d'être conscientisé(e)s aux obstacles rencontrés par les personnes victimes d'infractions criminelles pour faire valoir leurs droits et de contribuer à atténuer ces obstacles;
- de développer leur savoir-faire et savoir-être pour travailler auprès de ce type de clientèle;
- de comprendre le rôle des avocat(e)s qui interagissent avec les personnes victimes, et plus particulièrement celui des procureur(e)s aux poursuites criminelles et pénales, leurs obligations envers les personnes victimes d'infractions criminelles ainsi que la portée de leur pouvoir discrétionnaire;
- de se familiariser avec le fonctionnement des régimes d'indemnisation des personnes victimes d'infractions criminelles (DGIVAC, CNESST, SAAQ) et les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC);
- de contribuer à une meilleure expérience des personnes victimes avec le système de justice pénale en fournissant un support et de l'information adéquats;
- de travailler en partenariat avec les intervenant(e)s approprié(e)s en dirigeant les personnes victimes vers les organismes pertinents;
- d'explorer et de faire connaître les programmes de justice réparatrice au Québec;
- d'être exposé(e)s à la discipline de la victimologie et ainsi, de favoriser une communication entre les deux disciplines;
- d'approfondir les notions théoriques étudiées dans le cours de preuve et procédure pénale et celui sur les droits des victimes d'actes criminels;
- de comprendre les étapes du processus judiciaire en droit criminel canadien et d'être capable de situer un dossier dans ce processus (voir Annexe 1 : *Processus judiciaire en droit criminel canadien*);
- d'être conscientisé(e)s aux conséquences de la victimisation et aux besoins des personnes victimes afin de se préparer à une pratique du droit respectueuse et sensible aux réalités de cette clientèle;
- d'interagir avec les personnes victimes dans le respect de l'éthique professionnelle;
- de se familiariser avec l'utilisation du plomitif criminel (SOQUIJ);
- d'améliorer leurs habiletés de communication, de recherche, d'analyse, de rédaction et de vulgarisation juridiques.

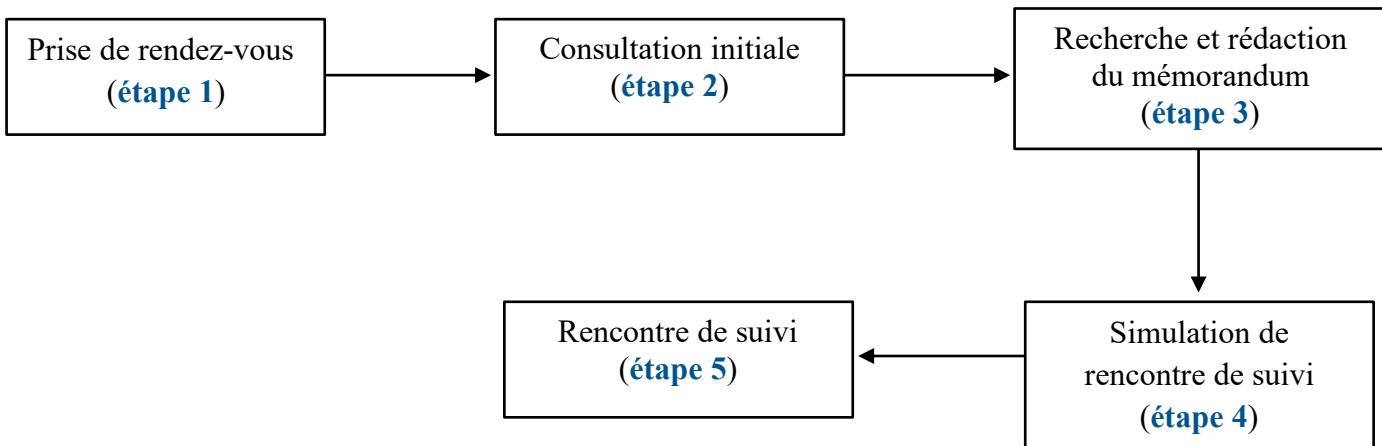
ACTIVITÉS CLINIQUES

Pour un portrait complet des activités cliniques, voir :

- **Annexe 2 : Calendrier des activités; et**
- **Guide de l'étudiant(e).**

Voici les étapes pour rencontrer la personne victime :

- La personne victime fixe un **rendez-vous** à la Clinique (**étape 1**);
- Le duo d'étudiant(e)s, accompagné par la superviseure et la travailleuse sociale, rencontre la personne victime en **consultation initiale** (**étape 2**). L'étudiant(e) *leader* est l'étudiant(e) dont le chiffre est en gras (voir Annexe 2 : *Calendrier des activités*);
- Après cette rencontre, les étudiant(e)s procèdent à une recherche juridique visant à répondre aux questions juridiques soulevées par la personne victime et rédigent un **mémorandum** (**étape 3**);
- Par la suite, le cours suivant la consultation initiale, l'équipe **simule la rencontre de suivi** avec le groupe et la superviseure (**étape 4**). Tou(te)s les étudiant(e)s doivent assister à ces séances à des fins de formation et de discussions;
- Le cours suivant la simulation, le duo d'étudiant(e)s, accompagné par la superviseure et la travailleuse sociale, rencontre la personne victime en **rencontre de suivi** (**étape 5**).



RÔLES & RESPONSABILITÉS

Rôle et responsabilités de l'étudiant(e)

L'étudiant(e) est la première personne responsable de son apprentissage et son implication dans la formation est primordiale. La superviseure n'est là que pour aider l'étudiant(e) à réaliser les objectifs du cours. La superviseure peut être contactée pendant et après les cours. Pour plus d'informations au sujet des responsabilités de l'étudiant(e), voir *Guide de l'étudiant(e)*.

Rôle et responsabilités de la superviseure

La superviseure donne les orientations du cours aux étudiant(e)s. Elle supervise les rencontres avec les personnes victimes, fournit de la rétroaction et est disponible pour répondre aux interrogations provenant des étudiant(e)s. Elle évalue également les étudiant(e)s.

Rôle et responsabilités de la travailleuse sociale

Vu les besoins particuliers de la clientèle (bagage traumatisant), la Clinique bénéficie du soutien d'une travailleuse sociale. Elle participe aux rencontres avec les personnes victimes (à titre d'observatrice, mais intervient au besoin). Elle guide les étudiant(e)s dans l'identification des besoins victimologiques et des ressources psychosociales adaptées. Elle n'évalue pas les étudiant(e)s.

MATÉRIEL

L'étudiant(e) doit avoir un *Code criminel à jour*, annoté de préférence (version papier ou électronique). Sauf exception, le matériel du cours est disponible sur le groupe Teams (*Gr – Victimes d'infractions criminelles (groupe V)*).

PLAGIAT

Le plagiat sera sévèrement sanctionné et ce, conformément au *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou sur la fraude concernant les étudiants du premier cycle* :<https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/> (consulté le 23 août 2021).

ENGAGEMENTS

Les personnes victimes ont droit au respect de leur vie privée¹, ce qui inclut la protection de tout renseignement nominatif. Les étudiant(e)s doivent respecter une obligation de confidentialité relativement à l'identité des personnes victimes, à leurs problématiques juridiques et aux recherches effectuées dans le cadre des activités de la Clinique. Chaque étudiant(e) actif(ve) dans la Clinique doit signer le document intitulé *Engagement de confidentialité* (voir Annexe 3 : *Engagement de confidentialité*) et le transmettre par courriel à clinique-juridique@umontreal.ca.

Les étudiant(e)s doivent respecter un engagement d'exclusivité afin d'éviter que certain(e)s étudiant(e)s se retrouvent dans des situations professionnelles susceptibles de provoquer des conflits d'intérêts ou, à tout le moins, des apparences de conflits d'intérêts. Chaque étudiant(e) actif(ve) dans la Clinique doit signer le document intitulé *Déclaration et engagement d'exclusivité* (voir Annexe 4 : *Déclaration et engagement d'exclusivité*) et le transmettre par courriel à clinique-juridique@umontreal.ca.

Les étudiant(e)s doivent respecter l'entente avec SOQUIJ quant à l'utilisation du plomitif criminel. Chaque étudiant(e) doit signer le document intitulé *Engagement des utilisateurs de SOQUIJ* (voir Annexe 5 : *Engagement des utilisateurs de SOQUIJ*), lui permettant d'accéder aux plomitifs criminels. Le document doit être transmis par courriel à clara.de.pue@umontreal.ca.

¹ *Charte canadienne des droits des victimes*, L.C. 2015, c. 13, art. 11; *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement*, L.Q. 2021, c. 13, art. 3.

ÉVALUATIONS

Les documents **et** les courriels doivent être titrés ainsi :

- Mémorandum (par courriel) : NOMPrénom_NOMPrénom_Mémorandum
- Mémorandum *version finale* (sur Teams) : NOMPrénom_NOMPrénom_Mémorandumversionfinale
- Aide-mémoire (par courriel) : NOMPrénom_NOMPrénom_Aidemémoire
- Travail en équipe (par courriel) : NOMPrénom_Travailenéquipe
- Journal de bord (par courriel) : NOMPrénom_Journaldebord

1. Consultation initiale & Rencontre de suivi (20%)

Seule la prestation de l'étudiant(e) *leader* (dont le chiffre en **gras** dans le *Calendrier des activités*) est évaluée.

Grille d'évaluation : annexe 6

2. Mémorandums (total : 50%)

- Mémorandum 1 (évaluation formative) (en format WORD) : **au plus tard le lundi 13 février à 12h00²** par courriel à clara.de.pue@umontreal.ca
- Mémorandum 2 (25%) (en format WORD) : **au plus tard le lundi 13 mars à 12h00³** par courriel à clara.de.pue@umontreal.ca
- Mémorandum 3 (25%) (en format WORD) : **au plus tard le lundi 3 avril à 12h00⁴** par courriel à clara.de.pue@umontreal.ca

Au plus tard le vendredi à 12h00, l'équipe

- (1) Dépose la *version finale* du mémorandum (avec les portions révisées en **rose**) du mémorandum (en format WORD) sur Teams dans le dossier client(e)
- (2) Envoie l'aide-mémoire par courriel à clara.de.pue@umontreal.ca ;
- (3) Saisit les références psychosociales (figurant à la partie IV du mémorandum) dans le tableau **Références psychosociales** sur Teams ; et
- (4) Saisit deux termes juridiques qui figurent au mémorandum et propose une alternative (pour chaque terme juridique) dans le tableau **Vulgarisation juridique** sur Teams.

Grille d'évaluation : annexe 7

² Le mémorandum corrigé est retourné aux étudiant(e)s **au plus tard le mardi à 12h00**. Les étudiant(e)s disposent donc de 29 heures (minimum) pour apporter les modifications nécessaires au mémorandum. Les étudiant(e)s doivent être prêt(e)s pour la rencontre de suivi du mercredi soir.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

3. Travail en équipe (5%)

Au plus tard le vendredi à 12h00, chaque étudiant(e) envoie la grille d'évaluation du travail en équipe (en format WORD) par courriel à clara.de.pue@umontreal.ca

Grille d'évaluation : annexe 8

4. Journal de bord (20%)

Le journal de bord permet à l'étudiant(e) de colliger des informations sur son expérience à la Clinique. Il vise entre autres à décrire comment l'étudiant(e) vit le travail qui lui est confié, à identifier les difficultés rencontrées et à dégager ce qu'il(elle) a appris à travers les tâches qu'il(elle) a accomplies ou les exercices auxquels il(elle) a été soumis(e).

- Partie 1 (formative) (en format WORD) : **au plus tard le lundi 20 février à 17h00** (semaines 3-6 inclusivement) par courriel à clara.de.pue@umontreal.ca
- Partie 2 (20%) (en format WORD) : **au plus tard le lundi 17 avril à 17h00** (semaines 7 à 13 inclusivement) par courriel à clara.de.pue@umontreal.ca

Grille d'évaluation : annexe 9

5. Participation et respect de l'engagement de confidentialité (5%)

L'étudiant(e)

- Participe activement aux portions théoriques et aux simulations en classe (2 points);
- Respecte l'engagement de confidentialité et remplit avec diligence l'obligation de destruction (3 points).

SANTÉ MENTALE & BIEN-ÊTRE DES ÉTUDIANT(E)S⁵

Compléter un baccalauréat en droit est une épreuve susceptible d'affecter la santé mentale et le bien-être des étudiant(e)s. Sachez qu'il y a des ressources pour vous aider :

- Pairs-aidants en droit de l'Université de Montréal : <https://www.aedmontreal.com/padum>
- Services à la vie étudiante de l'Université de Montréal – consultation en psychologie : <https://vieetudiante.umontreal.ca/sante-bien-etre/soutien-psychologique/consultation-psychologie>

⁵ Cette section est inspirée de la formation sur la détresse psychologique chez les étudiant(e)s dispensée par M. Steve Geoffrion, professeur à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal, et destinée au personnel enseignant de l'Université de Montréal.

Je souligne votre courage et votre persévérance dans votre parcours académique. Afin de cultiver et nourrir votre résilience, je vous conseille de

- Dormir suffisamment;
- Bien manger;
- Faire de l'exercice physique;
- Varier vos tâches intellectuelles;
- Faire des choses qui vous font du bien;
- Souligner vos bons coups;
- Apprendre de vos erreurs;
- Garder votre sens de l'humour;
- Prier, méditer et/ou relaxer; et
- Soutenir un(e) ami(e), collègue, membre de la famille.

Lors de périodes intenses (mi-sessions et fins de sessions), je vous invite à

- Consommer avec modération des substances telles que le café, l'alcool et le cannabis;
- Manger trois repas par jour;
- Préserver un horaire de sommeil suffisant et régulier;
- Éviter tout écran avant l'heure du coucher;
- Prendre une pause des médias d'informations; et
- Ne vous déconnecter pas de votre réseau de soutien, i.e., rester en contact avec les personnes qui vous font du bien).

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Monographies et recueils

BARRETT, Joan, *Balancing Charter Interests – Victims' Rights and Third Party Remedies*, Toronto, Carswell, 2001, feuilles mobiles, mise à jour régulière

DESROSIERS, Julie et Géneviève BEAUSOLEIL-ALLARD, *L'agression sexuelle en droit canadien*, 2^e édition, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2017.

MANIRABONA, Amissi M, *Introduction au droit des victimes d'actes criminels*, Toronto, Lexis-Nexis, 2020.

PARENT, Hugues et Julie DESROSIERS, *Traité de droit criminel*, t.3, *La peine*, Montréal, Éditions Thémis, 2016.

PERRIN, Benjamin, *Victim Law: The Law of Victims of Crime in Canada*, Thomson Reuters, 2017.

VAUCLAIR, Martin et Tristan DESJARDINS, *Traité général de preuve et de procédure pénales*, 28^e édition, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2021.

WEMMERS, Jo-Anne, *Victimologie. Une perspective canadienne*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2017.

Article de doctrine

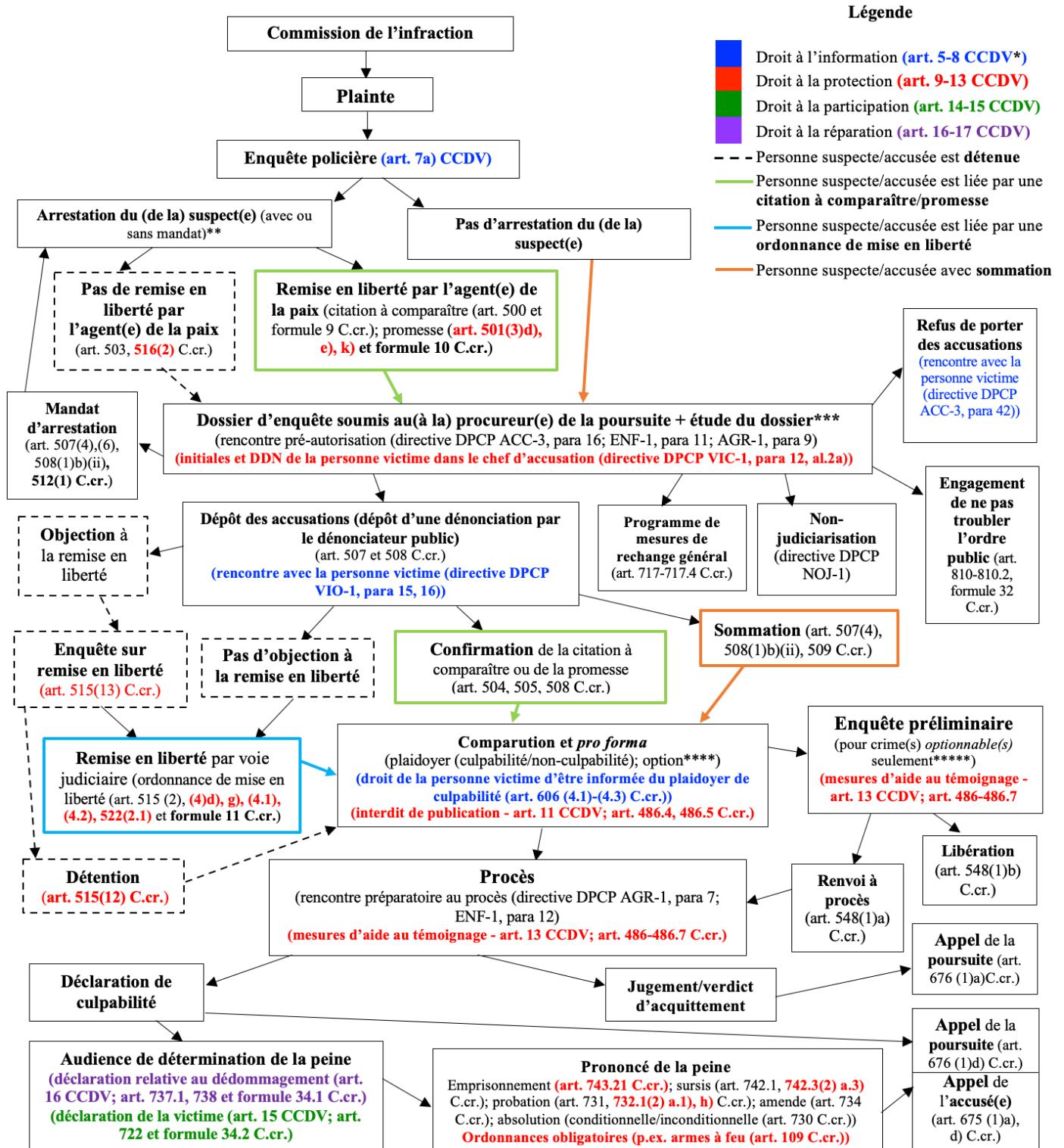
KATZ, Sarah & Deeya HALDAR, “The Pedagogy of Trauma-Informed Lawyering” (2016) 22 Clinical Law Review 359.

Guide des références juridiques

LLUELLES, Didier, *Guide des références pour la rédaction juridique*, 9^e éd. avec la collaboration de Josée RINGUETTE, Montréal, Éditions Thémis, 2017.

ANNEXE 1

PROCESSUS JUDICIAIRE EN DROIT CRIMINEL CANADIEN



*Charte canadienne des droits des victimes, L.C. 2015, c. 13 (« CCDV »).** Lorsque l'arrestation découle de l'exécution d'un mandat d'arrestation, la suite du processus est différente.*** Au Québec, et ailleurs au Canada, le choix des accusations criminelles (et du mode de poursuite) revient aux procureur(e)s de la poursuite.**** L'option est le choix, par la personne accusée, de l'une des trois options prévues à l'article 536(2) C.cr.***** Un crime *optionnable* est un crime (1) poursuivi par acte criminel possible d'un emprisonnement de 14 ans ou plus; et (2) qui n'est pas listé aux articles 553 et 469 C.cr.

ANNEXE 2
CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Avant	Obligatoire – (1) Lire le plan de cours et le guide de l'étudiant(e)
Cours 1 11 janvier 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Tour de table et quiz sur le processus judiciaire, les droits des personnes victimes & la victimologie (15 min) • Activité de groupe sur l'impact de la victimisation (15 min) • Plan de cours et guide de l'étudiant(e) (30 min) • Règles d'éthique et de déontologie au sein de la Clinique par M^e Josée Aspinall (90 min)
Après	Pistes de réflexion (facultatives et non-limitatives) pour le journal de bord – Quels sont vos attentes dans le cadre de cette clinique? Comment croyez-vous qu'elles puissent être satisfaites? Quel est l'apprentissage le plus important que vous avez réalisé dans le cadre de la première séance? Quelle est la question la plus importante qui demeure sans réponse ?

Avant	Optionnel – (1) Lire du texte <i>Le contexte social du droit dans le Québec contemporain</i>
Cours 2 18 janvier 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte social dans la pratique du droit par M^e Diane Labrèche (180 min)
Après	Pistes de réflexion (facultatives et non-limitatives) pour le journal de bord – En quoi les apprentissages faits dans la cadre de la portion théorique en ÉDI vous seront utiles pour vos futures tâches à la Clinique? Plus précisément, en quoi ces connaissances vous assisteront-elles pour répondre aux besoins des personnes victimes? Comment appréciez-vous le travail en équipe? Comment appréciez-vous la rédaction d'un journal de bord?

Avant	Obligatoire – (1) Compléter l'exercice sur le journal de bord
Cours 3 25 janvier 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Journal de bord et travail en équipe (50 min) • Consultation initiale, mémorandum, aide-mémoire, plenum criminel et rencontre de suivi (50 min) • Processus judiciaire en droit criminel canadien (50 min)
Après	Pistes de réflexion (facultatives et non-limitatives) pour le journal de bord – En quoi les apprentissages faits dans la cadre de la portion théorique en ÉDI vous seront utiles pour vos futures tâches à la Clinique? Plus précisément, en quoi ces connaissances vous assisteront-elles pour répondre aux besoins des personnes victimes? Comment appréciez-vous le travail en équipe? Comment appréciez-vous la rédaction d'un journal de bord?

Cours 4 1 ^{er} février 2023	Victime fictive 1 (17h00 à 18h00)	Victime fictive 2 (18h00 à 19h00)	Victime fictive 3 (19h00 à 20h00)
	Consultation initiale (1-4)	Consultation initiale (2-5)	Consultation initiale (3)

Après	<p>Optionnel – Après le cours (20h00 à 21h00) : (1) Rencontrer la superviseure et la travailleuse sociale pour rétroaction, identification des questions juridiques et des besoins victimologiques (20 min/duo d'étudiant(e)s)</p> <p>Pistes de réflexion (facultatives et non-limitatives) pour le journal de bord – Quels ont été vos forces durant votre première consultation initiale? Quels sont les aspects à améliorer? Est-ce que cette expérience vous amène à remettre en question des idées, des opinions? La première ronde fictive contribue-t-elle à votre apprentissage?</p>
-------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Avant	<p>Obligatoire – (1) Préparer la simulation de la rencontre de suivi</p> <p>Optionnel – (1) Lire la deuxième partie (<i>Les conséquences de la victimisation criminelle</i>) du livre <i>Introduction à la victimologie</i> disponible en ligne : https://books.openedition.org/pum/10762</p>
Cours 5 8 février 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Simulations – Rencontres de suivi (75 min) • Conséquences de la victimisation; besoins des personnes victimes; et victimisation secondaire par Mme Sylvie Dubois du Centre d'aide pour les victimes d'actes criminels (CAVAC) (75 min)
Après	<p>Pistes de réflexion (facultatives et non-limitatives) pour le journal de bord – Les simulations de rencontres de suivi contribuent-elles à votre apprentissage? En quoi les apprentissages faits dans la cadre de la portion théorique de Mme Sylvie Dubois vous seront utiles pour vos futures tâches à la Clinique? Plus précisément, en quoi ces connaissances vous assisteront pour répondre aux besoins des personnes victimes? Où vous projetez-vous dans le futur?</p>

Avant	Obligatoire – Au plus tard le lundi 13 février à 12h00 : (1) Remettre le mémorandum 1		
Cours 6 15 février 2023	Victime fictive 1 (17h00 à 18h00)	Victime fictive 2 (18h00 à 19h00)	Victime fictive 3 (19h00 à 20h00)
	Rencontre de suivi (1-4)	Rencontre de suivi (2-5)	Rencontre de suivi (3)
Après	<p>Pistes de réflexion (facultatives et non-exhaustives) pour le journal de bord – Êtes-vous satisfait(e) de la manière dont vous avez transmis l'information juridique? Pensez-vous avoir été utile à la personne victime? Quels sont les aspects à améliorer?</p> <p>Obligatoire – Au plus tard le vendredi à 12h00 : (1) Déposer la <i>version finale</i> (avec les portions révisées en rose) du mémorandum (en format WORD) sur Teams dans le dossier client(e); (2)</p>		

	Envoyer l'aide-mémoire par courriel à clara.de.pue@umontreal.ca ; (3) Envoyer la grille d'évaluation du travail en équipe (en format WORD) par courriel à clara.de.pue@umontreal.ca ; (4) Saisir les références psychosociales (figurant à la partie IV du mémorandum) dans le tableau <i>Références psychosociales</i> sur Teams ; et (5) Saisir deux termes juridiques qui figurent au mémorandum et propose une alternative (pour chaque terme juridique) dans le tableau <i>Vulgarisation juridique</i> sur Teams.
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Avant	Obligatoire – Au plus tard le lundi 20 février à 17h00 : (1) Remettre le journal de bord (semaines 3 à 6 inclusivement)		
	Victime 4 (17h00 à 18h00)	Victime 5 (18h00 à 19h00)	Victime 6 (19h00 à 20h00)
Cours 7 22 février 2023	Consultation initiale (1)	Consultation initiale (3-5)	Consultation initiale (2-4)
Après	Optionnel – Après le cours (20h00 à 21h00) : (1) Rencontrer la superviseure et la travailleuse sociale pour rétroaction, identification des questions juridiques et des besoins victimologiques (20 min/duo d'étudiant(e)s)		

1^{er} mars 2023	<ul style="list-style-type: none"> Suspension des activités cliniques (semaine de lecture)
---------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Avant	Obligatoire – (1) Préparer la simulation de la rencontre de suivi
Cours 8 8 mars 2023	<ul style="list-style-type: none"> Simulations – Rencontres de suivi (75 min) Rencontres individuelles de mi-session (15 min/rencontre)

Avant	Obligatoire – Au plus tard le lundi 13 mars à 12h00 : (1) Remettre le mémorandum 2		
	Victime 4 (17h00 à 18h00)	Victime 5 (18h00 à 19h00)	Victime 6 (19h00 à 20h00)
Cours 9 15 mars 2023	Rencontre de suivi (1)	Rencontre de suivi (3-5)	Rencontre de suivi (2-4)
Après	Obligatoire – Au plus tard le vendredi à 12h00 : (1) Déposer la <i>version finale</i> (avec les portions révisées en rose) du mémorandum (en format WORD) sur Teams dans le dossier client(e); (2) Envoyer l'aide-mémoire par courriel à clara.de.pue@umontreal.ca ; (3) Envoyer la grille d'évaluation du travail en équipe (en format WORD) par courriel à clara.de.pue@umontreal.ca; (4) Saisir les références psychosociales (figurant à la partie IV du mémorandum) dans le tableau <i>Références psychosociales</i> sur Teams ; et (5) Saisir deux termes juridiques qui figurent au		

	mémorandum et propose une alternative (pour chaque terme juridique) dans le tableau <i>Vulgarisation juridique</i> sur Teams.
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cours 10 22 mars 2023	Victime 7 (17h00 à 18h00)	Victime 8 (18h00 à 19h00)	Victime 9 (19h00 à 20h00)
	Consultation initiale (3-4)	Consultation initiale (5)	Consultation initiale (1-2)
Après	Optionnel – Après le cours (20h00 à 21h00) : (1) Rencontrer la superviseure et la travailleuse sociale pour rétroaction, identification des questions juridiques et des besoins victimologiques (20 min/duo d'étudiant(e)s)		

Avant	Obligatoire – (1) Préparer la simulation de rencontre de suivi
Cours 11 29 mars 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Contextes de vulnérabilité par La Maison Bleue (75 min) • Simulations – Rencontres de suivi (75 min)

Avant	Obligatoire – Au plus tard le lundi 3 avril à 12h00 : (1) Remettre le mémorandum 3		
Cours 12 5 avril 2023	Victime 7 (17h00 à 18h00)	Victime 8 (18h00 à 19h00)	Victime 9 (19h00 à 20h00)
	Rencontre de suivi (3-4)	Rencontre de suivi (5)	Rencontre de suivi (1-2)
Après	Obligatoire – Au plus tard le vendredi à 12h00 : (1) Déposer la <i>version finale</i> (avec les portions révisées en rose) du mémorandum (en format WORD) sur Teams dans le dossier client(e); (2) Envoyer l'aide-mémoire par courriel à clara.de.pue@umontreal.ca ; (3) Envoyer la grille d'évaluation du travail en équipe (en format WORD) par courriel à clara.de.pue@umontreal.ca ; (4) Saisir les références psychosociales (figurant à la partie IV du mémorandum) dans le tableau <i>Références psychosociales</i> sur Teams ; et (5) Saisir deux termes juridiques qui figurent au mémorandum et propose une alternative (pour chaque terme juridique) dans le tableau <i>Vulgarisation juridique</i> sur Teams.		

Avant	Obligatoire – (1) Lire les directives du <i>Directeur des poursuites criminelles et pénales</i> : ACC-3 (paras 16, 42-43), AGR-1, ENF-1, ENG-1, NOJ-1, PEI-3 (paras 23-27), VICT-1 et VIO-1; et (2) Préparer deux questions pour le(la) procureur(e) invité(e)
Cours 13 12 avril 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges sur le rôle, la mission et les directives publiques du DPCP liés aux personnes victimes d'actes criminels avec M^e Simon Robin, procureur aux poursuites criminelles et

	<p>pénales au Bureau des affaires de la jeunesse (BAJ) du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) (75 min)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rétroaction – Collecte des commentaires des étudiant(e)s pour l'avenir de la Clinique (75 min)
Après	Obligatoire – Au plus tard le lundi 17 avril à 17h00 : (1) Remettre le journal de bord (cours 7 à 13 inclusivement)

* Ce calendrier est donné à titre indicatif seulement. Il peut être modifié par la superviseure de la Clinique en fonction notamment du nombre d'étudiant(e)s inscrit(e)s à la Clinique et de la quantité de personnes victimes. Les numéros 1 à 6 correspondent aux 8 étudiant(e)s inscrit(e)s à la Clinique pour une session donnée. Cette structure permet la rotation des étudiant(e)s afin qu'ils(elles) travaillent avec des partenaires différent(e)s. L'étudiant(e) qui agit comme *leader* durant les rencontres (la consultation initiale et la rencontre de suivi) est celui(celle) dont le numéro est en **gras**.

ANNEXE 3

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

ATTENDU QUE la Clinique juridique (ci-après la « **Clinique** ») retient la participation de _____ (ci-après l’« **Étudiant(e)** ») dans le cadre du cours pratique DRT 3914 - Clinique juridique (ci-après le « **Cours** ») pour la session d’automne 2022.

ATTENDU QUE l’Étudiant(e) souhaite se soumettre aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur le Barreau*, de la *Loi sur le Notariat* et des règlements adoptés conformément à ces lois relativement au respect de la confidentialité.

ATTENDU QUE, dans le cadre des activités de la Clinique, l’Étudiant(e) aura accès à des Renseignements confidentiels (tels que définis ci-dessous) en provenance de client(e)s ou des autres intervenant(e)s au sein de la Clinique.

ATTENDU QUE la Clinique souhaite que ces Renseignements confidentiels soient maintenus sous le sceau du secret professionnel conformément au présent engagement de confidentialité.

EN CONSÉQUENCE, l’Étudiant(e) s’engage à :

- Conserver les Renseignements confidentiels en tout temps sous le sceau du secret professionnel.
- S’assurer que les Renseignements confidentiels soient utilisés aux seules fins du Cours et ne soient pas, sans le consentement écrit préalable de la Directrice générale de la Clinique, divulgués à qui que ce soit, en totalité ou en partie, de quelque façon que ce soit.
- Détruire et/ou supprimer de façon sécuritaire et définitive tous les Renseignements confidentiels qu’il(elle) a en sa possession de par sa participation aux activités de la Clinique, et ce, au plus tard le dernier jour du Cours, et à envoyer un courriel aux auxiliaires de la Clinique et au(à la) superviseur(e), confirmant avoir procédé à cette destruction et/ou suppression.
- Maintenir cette obligation de confidentialité au-delà de la fin du Cours.

Afin de s’assurer du respect de cet engagement, l’Étudiant(e) consent plus particulièrement à appliquer les recommandations suivantes (qui proviennent du Barreau du Québec) :

- Mettre un mot de passe sur son cellulaire ET son ordinateur personnel, tant et aussi longtemps que ceux-ci donnent accès à des courriels ou des documents liés à des dossiers de la Clinique.
- Configurer la mise en veille automatique de son cellulaire et son ordinateur personnel, et ce, afin que personne ne puisse avoir accès au contenu de ces appareils en cas d’absence(s) momentanée(s) ou prolongée(s).
- Utiliser un antivirus sur son ordinateur personnel, en plus de toujours faire les mises à jour recommandées par Microsoft/Mac ou son fureteur Internet, et ce pour éviter les failles de sécurité.

Aux fins des présentes, l’expression « Renseignements confidentiels » s’entend de tous les renseignements ou informations lus, reçus, transmis ou échangés directement ou indirectement dans le cadre des activités de la

Clinique, que ce soit dans le cadre du Cours ou non, que ce soit sous forme matérielle ou immatérielle et quels qu'en soient la forme et le support (notamment les communications écrites, électroniques et verbales), que la nature confidentielle soit verbalement signalée ou non, ou que la nature confidentielle soit expressément désignée ou non. L'expression « Renseignements confidentiels » comprend aussi le contenu de toutes les discussions intervenues pendant le Cours.

Toutefois, il est entendu que l'expression « Renseignements confidentiels » ne comprend pas les renseignements qui sont ou deviennent couramment accessibles au public autrement qu'en raison de faits, gestes ou omissions de l'Étudiant(e) ou de quiconque à qui l'Étudiant(e) a fourni ces Renseignements confidentiels.

_____, ce _____
(ville) (date)

(signature)

ANNEXE 4
DÉCLARATION ET ENGAGEMENT D'EXCLUSIVITÉ



DÉCLARATION ET ENGAGEMENT D'EXCLUSIVITÉ

ATTENDU QUE la Clinique juridique (ci-après la « **Clinique** ») retient la participation de _____ (ci-après l'« **Étudiant(e)** ») dans le cadre du cours pratique DRT 3914 - Clinique juridique pour la session d'hiver 2023.

ATTENDU QUE la participation aux activités de la Clinique est, en principe, incompatible avec le travail simultané dans un cabinet d'avocats, dans une étude notariale ou dans tout autre contexte professionnel de même nature, sauf s'il fait l'objet d'une dénonciation par l'étudiant(e) et que cette situation est acceptée par la Directrice de la Clinique.

EN CONSÉQUENCE, l'Étudiant(e) déclare qu'il(elle) :

- Ne travaille actuellement pas dans un cabinet d'avocats, dans une étude notariale, ou n'occupe pas un emploi incompatible avec ses fonctions au sein de la Clinique ou susceptible de provoquer des situations de conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts.
- A dénoncé, le cas échéant, sa situation professionnelle particulière à la Directrice de la Clinique et qu'après analyse, celle-ci a autorisé la participation de l'étudiant(e) à la Clinique.

Afin d'assurer le respect de cet engagement, l'Étudiant(e) consent également à aviser la Directrice de la Clinique avant d'accepter de travailler au sein d'un cabinet d'avocats ou d'une étude notariale, ou d'occuper tout autre emploi susceptible d'être incompatible avec ses fonctions au sein de la Clinique ou de provoquer des situations de conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts.

_____, ce _____
(ville) (date)

(signature)

ANNEXE 5
ENGAGEMENT DES UTILISATEUR(RICE)S DE SOQUIJ



Programme pour les cliniques juridiques – Engagement des utilisateurs

Par la présente, je _____, m'engage à utiliser mon code d'accès remis par SOQUIJ à la Clinique juridique de l'Université de Montréal – Soutien aux victimes d'actes criminels uniquement et exclusivement pour les fins de mes besoins concernant les dossiers de la clinique juridique. Je reconnaiss que, en accédant notamment aux Plumitifs, j'aurai accès à des renseignements personnels à caractère public, mais qui peuvent s'avérer sensibles. En aucun cas, directement ou indirectement, je ne pourrai utiliser, copier ou reproduire l'information à laquelle j'aurai accès pour d'autres fins que celles pertinente à mon engagement au sein de la Clinique juridique de l'Université de Montréal – Soutien aux victimes d'actes criminels.

Je m'engage également à protéger le caractère confidentiel du code d'accès et du mot de passe qui m'ont été attribués par SOQUIJ. J'ai été informé que mon défaut de respecter en tout ou en partie le présent engagement de confidentialité m'expose à des recours légaux, des réclamations, des poursuites ou toutes autres procédures en raison du préjudice qui pourrait en résulter pour SOQUIJ ou tout tiers concerné par les informations auxquelles j'aurai accès.

Le privilège qui m'est accordé en vertu du Programme concernant les cliniques juridiques sera automatiquement résilié dès que je ne répondrai plus aux critères mentionnés ci-dessus. Une vérification de l'utilisation que je ferai au moyen de mon code d'accès sera faite de façon régulière. De plus, je suis conscient(e) que SOQUIJ se réserve le droit de limiter l'accès au programme ou même d'en arrêter complètement le déroulement si elle le désire.

Je confirme avoir lu les termes du présent engagement et en avoir saisi toute la portée.

Signé à _____ ce _____

ANNEXE 6
GRILLE D'ÉVALUATION – CONSULTATION INITIALE & RENCONTRE DE SUIVI

CONSULTATION INITIALE & RENCONTRE DE SUIVI # _____



Université de Montréal

Nom de l'étudiant(e) : _____

Critères	Excellent	Très bien	Bien	Insuffisant	Nettement insuffisant
L'étudiant(e) fait preuve de respect, professionnalisme et sensibilité à l'égard de la personne victime.	10	8	6	4	2
L'étudiant(e) présente la mission et le fonctionnement de la Clinique.	10	8	6	4	2
L'étudiant(e) conclut efficacement les rencontres.	10	8	6	4	2
L'étudiant(e) emploie un langage clair et de qualité.	10	8	6	4	2
Consultation initiale					
L'étudiant(e) s'assure de comprendre les besoins juridiques et victimologiques.	30	24	18	12	6
Rencontre de suivi					
L'étudiant(e) vulgarise l'information juridique (notamment en s'adaptant au rythme de la personne victime et en vérifiant qu'elle comprend l'information).	15	12	9	6	3
L'étudiant(e) fournit, de manière juste et complète : <ul style="list-style-type: none"> - De l'information juridique pertinente ; - Deux ressources psychosociales. 	15	12	9	6	3
Total /100	Total ramené sur 20 (note finale) /20				

ANNEXE 7
GRILLE D'ÉVALUATION – MÉMORANDUM

Mémorandum # _____

Noms des étudiant(e)s : _____



Université de Montréal

Critères	Excellent	Très bien	Bien	Insuffisant	Nettement insuffisant
FOND					
Dans la partie I – <i>Résumé de la situation factuelle</i> – les étudiant(e)s :	5	4	3	2	1
<ul style="list-style-type: none"> • Présentent les faits pertinents ; • Situent le dossier dans le processus judiciaire et annexent une copie du plumitif criminel (si applicable) ; • Identifient le mécanisme administratif et/ou le régime d'indemnisation en cause (si applicable) ; • Identifient les besoins juridiques et victimologiques de la personne victime. 					
Dans la partie II – <i>Question(s) juridique(s)</i> – les étudiant(e)s :	5	4	3	2	1
<ul style="list-style-type: none"> • Identifient la(les) question(s) juridique(s) soulevée(s) par la personne victime. 					
Dans la partie III – <i>Analyse juridique</i> – les étudiant(e)s :	30	24	18	12	6
<ul style="list-style-type: none"> • Répondent aux questions juridiques en s'appuyant sur les sources primaires pertinentes et, au besoin, toute autre source secondaire (partie III.1 – Droit applicable) ; • Appliquent efficacement et correctement le droit à la situation factuelle (partie III.2 – Application du droit aux faits). 					

Dans la partie IV – Ressources psychosociales – les étudiant(e)s :	5	4	3	2	1
• Ciblent des ressources psychosociales adaptées (minimum deux) aux besoins de la personne victime.					
Dans l' aide-mémoire – les étudiant(e)s :					
• Vulgarisent et synthétisent l'information juridique (longueur maximale d'une page pour l'information juridique, sauf indication contraire de la superviseure);	10	8	6	4	2
• Introduisent et énumèrent les ressources psychosociales ;					
• Reproduisent toute autre source pertinente et adaptée (p.ex. liens internet, documents PDF, décisions, lois).					
Sous-total /55					
FORME, STRUCTURE & RÉVISION					
Les étudiant(e)s font preuve de :	10	8	8	4	2
• Précision et rigueur ;					
• Clarté ;					
• Concision.					
Les étudiant(e)s emploient une langue de qualité (syntaxe, ponctuation, vocabulaire et orthographe).					
*Les deux premières erreurs sont gratuites. - 0,5 point par erreur.					
□ □	/10				
□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □					
Les étudiant(e)s respectent les conventions de style juridique contenues dans le <i>Guide des références pour la rédaction juridique</i> .					
*Les deux premières erreurs sont gratuites. - 0,5 point par erreur.					
□ □	/10				
□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □					

Les étudiant(e)s respectent les **paramètres de forme**.

*-0,5 point par critère non-respecté.

- Papier 21,5 cm X 28 cm (8 ½ X 11)
- Police Times New Roman
- Page titre
- Taille 12 points pour le texte et 10 points pour les notes en bas de page
- Marges de 2,5 cm
- Interligne 2 pour le texte et interligne simple pour les notes en bas de page
- Citations longues (plus de trois lignes) : interligne simple, taille 11 points et en retrait des marges (1 cm)
- Saut de page à la fin de chaque partie (**sauf** entre III.1 et III.2)
- Pagination en chiffres arabes dans le coin supérieur droit, **sauf** à la première page
- Longueur **maximale** de 12 pages (incluant la page titre, excluant l'aide-mémoire, pas de bibliographie)

/5

Au plus tard le vendredi à 12h00, les étudiant(e)s :

- Déposent la version **finale** de leur mémorandum dans la fiche client(e) sur Teams (6 points)
 - Corrigent les erreurs de français et les accros aux conventions de style juridique ;
 - Intègrent les commentaires de la superviseure ; et
 - Surlignent en **rose** les portions révisées (excluant les erreurs de français et les accros aux conventions de style juridique).
- Entrent les références psychosociales (figurant à la partie IV) dans le tableau *Références psychosociales* sur Teams (2 points)
- Vulgarisent deux termes juridiques tirés du mémorandum dans le tableau *Vulgarisation juridique* sur Teams (2 points)

/10

Sous-total /45

Total /100

Total ramené sur 25 (note finale)

/25

Commentaires

ANNEXE 8
GRILLE D'ÉVALUATION – TRAVAIL EN ÉQUIPE

Grille d'évaluation et d'autoévaluation du travail en équipe		
Nom de l'étudiant(e) :	Nom de mon(ma) co-équipier(ère) :	
Date :		
Pour vous-même et votre coéquipier(ère), en utilisant l'échelle d'évaluation ci-après, évaluez chacun des critères du travail en équipe. Soyez le plus objectif(ve) possible dans votre évaluation et au besoin, expliquez votre évaluation dans la section prévue à cette fin.		
Échelle d'évaluation		
10 = Excellent ; 8 = Très bien ; 6 = Bien ; 4 = Insuffisant ; 2 = Nettement insuffisant		
Qualité du travail effectué et constance	Moi	Mon(ma) co-équipier(ère)
Présence et ponctualité aux rencontres*		
Travail de préparation avant les rencontres*		
Participation active aux rencontres*		
Collaboration entre les membres de l'équipe**		
Équité entre les membres dans le partage des tâches et des travaux à réaliser		
Respect envers le(la) co-équipier(ère)		
Explications		

*Le terme « rencontre » inclut les rencontres avec la personne victime et les rencontres d'équipe

**Indicateurs d'une collaboration adéquate entre les membres d'une même équipe

- Je démontre une ouverture, je respecte l'opinion de mon(ma) ou mes co-équipier(ère)s;
- Je n'accuse pas, je parle d'un ton calme et j'utilise le *je*;
- Je propose et non impose;
- Je démontre une attitude bienveillante;
- Je fais preuve d'écoute et j'attends mon tour pour parler;
- Je valorise les idées de mon(ma) co-équipier(ère) et si je ne suis pas d'accord, je le dis de façon respectueuse en étant en mode solutions ou propositions.

ANNEXE 9
GRILLE D'ÉVALUATION – JOURNAL DE BORD

JOURNAL DE BORD

Nom de l'étudiant(e) : _____



Critères	Excellent	Très bien	Bien	Insuffisant	Nettement insuffisant
L'étudiant(e) fait des inscriptions régulières dans son journal de bord, minimalement une par semaine, démontrant son cheminement durant le trimestre.	30	24	18	12	6
L'étudiant(e) y fait une véritable réflexion concernant son expérience à la Clinique. L'étudiant(e) va donc au-delà d'une description du déroulement des séances ou de ce qui est accompli entre celles-ci. Lorsqu'approprié, l'étudiant(e), notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Critique les idées véhiculées et les approches développées dans la Clinique ; - Retourne en arrière et réévalue ses idées et ses opinions à la lumière d'expériences subséquentes dans le cadre de la Clinique ; - Fait état de ses forces et de ses faiblesses en lien avec les tâches accomplies à la Clinique ; - Lie ses apprentissages passés à ce qui est accompli à la Clinique ; - Lie ce qui est accompli à la Clinique à ses objectifs d'avenir. 	60	48	36	24	12
L'étudiant(e) emploie une langue claire de manière à être compris(e).	10	8	6	4	2
Total /100	Total ramené sur 20 (note finale)				/20
Commentaires					